

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 18

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Valérie BIDEZ (arrivée à 18h18 - Point n°1), Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA, Michel PÉDURAND, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE.

Étaient absents : 9

MM. Alain LAFON, Isabelle LE GRELLE, Marie-Thérèse LIPIN, Céline BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Youssef SADIR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme LE GRELLE à M. GIRARDI
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. CAMPAN
Mme LEVEUR à Mme TOULMONDE
M. DAMEZ à M. PEDURAND

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction
Monsieur Michel MASSET, Président de la CCCCCP (Point n°1)
Monsieur Philippe MAURIN, DGS de la CCCCCP (Point n°1)
Monsieur Jérôme QUEYRON, DGS de TE 47 (Points n°2 et 3)

Vu la présence de M. MASSET, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CCCCP), et de M. MAURIN, Directeur Général des Services de la CCCCCP, il est proposé de passer la présentation de rapport d'activité 2021 de la CCCCCP en point n°1.

Vu la présence de M. QUEYRON, Directeur Général des Services du syndicat « TE47 », il est proposé de passer la présentation du rapport d'activité 2021 de TE47 en point n°2 et le Protocole Transactionnel en point n°3.

1/ Présentation du rapport d'activité 2021 – Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

En application de l'article L.521-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a fait parvenir à la commune son rapport d'activité pour l'année 2021.

Ce rapport reprend notamment l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues, qu'elles soient obligatoires ou supplémentaires.

Cette année, la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a fait parvenir une version dématérialisée de ce rapport, qui reste consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité relatif à l'exercice 2021, élaboré par le Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE47).

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Michel MASSET (Président CCCCCP) : La Commune d'Aiguillon a toujours rayonné au niveau de notre territoire, elle a un pouvoir fort au niveau de notre territoire. Nous étions venu il y a quelques temps pour parler de la fiscalité, la Communauté de Communes c'est une structure encore nouvelle, nous en sommes à la 5^{ème} fusion, la dernière intégration c'est celle de Prayssas.

J'ai peur que les territoires soient obligés de bouger après les prochaines élections sénatoriales, c'est possible qu'on nous demande d'agrandir les territoires. Chaque fois qu'on s'agrandit, il y a aussi une perte d'autonomie, si on s'associe à des communes qui ont les mêmes objectifs ça va, mais il faut montrer que notre Communauté de Communes a du sens, et il faut aller dans le sens de l'intérêt communautaire.

Il y a toujours un partage entre les compétences portées par les communes et celles portées par la Communauté de Communes. Les communes bénéficient de la clause générale de compétences, alors que l'intercommunalité et le Département ont des compétences fixées par le cadre réglementaire, comme la GEMAPI, c'est d'office sans contrepartie, les ordures ménagères c'est pareil, il n'y a pas de financement de l'État.

Les communes ont des compétences qu'elles peuvent transférer à l'EPCI, dernièrement il y a eu le transfert eau-assainissement, ou encore la voirie. En terme de budget, quand on voit les compétences obligatoires plus les compétences transférées, on voit que 90 à 95% de l'enveloppe est concernée. Il reste donc 5% pour les politiques propres à la Communauté de Communes. Là où on a un travail à accomplir, c'est la répartition entre les communes. On a depuis 2 ans une politique portée sur les centralités (Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Damazan et Prayssas) elles portent donc un

grand nombre de services pour les petites communes. Si Aiguillon supprime des services, c'est tout un territoire qui va se retrouver pénalisé. Il faut donc bien une vision communautaire.

La Communauté fonctionne avec un Bureau, composé d'un élu par commune. On a ensuite les commissions communautaires, M. GIRARDI a la commission prospective, c'est-à-dire qu'il porte la vision sur l'ensemble du territoire, l'organisation de tout le territoire. Nous avons 10 commissions qui sont thématiques, et ensuite le conseil communautaire qui se réunit tous les un mois et demi environ.

Quatre territoires sont principalement actés : un autour d'Aiguillon, un autour de Port-Sainte-Marie, un autour de Damazan puis Prayssas, ce sont les centralités.

Philippe MAURIN (DGS CCCCCP) : Historiquement, il faut se rappeler que les Communautés de Communes avaient 2 compétences obligatoires, aujourd'hui elles en ont 5, plus des services mutualisés. Parmi les compétences obligatoires on trouve la collecte des ordures ménagères, la gestion des zones d'activités, l'eau et l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

- Arrivée de Mme BIDEF -

On a la chance d'être sur un territoire qui a le Lot, la Garonne et la Baïse. La commune d'Aiguillon est présente pour chacune de ces compétences.

On a ensuite les compétences facultatives, comme la transition énergétique, la politique du logement et du cadre de vie. Souvent, dans une Communauté de Communes, les dossiers mettent du temps entre le temps où on décide de les lancer et quand ils se mettent en place. Il faut trouver une équité dans ce qui est lancé, entre les services rendus aux petites communes par rapport à l'investissement des plus grandes.

On a également la création et l'aménagement de la voirie et l'action sociale et le soutien aux associations. Sur l'année 2021, ce que l'on peut noter de particulier sur ce rapport d'activité c'est l'ouverture de France Services, on a de très bons résultats, on est dans une moyenne départementale plutôt haute de personnes reçues. On a des gens qui n'avaient jusque-là jamais pousser la porte d'un service public pour faire leurs démarches. On a un autre point à noter, l'installation de l'Office de Tourisme dans les locaux de la Communauté de Communes, ce n'est pas dans le rapport 2021 car ils se sont installés en 2022 mais on sait déjà que la fréquentation bat tous les records.

Michel MASSET : Il a été fait le choix de localiser le bureau et l'accès au public de la Communauté de Communes au cœur de la commune d'Aiguillon, sur l'aile du château ça a du sens, à proximité de la mairie et du lieu principal de vie de la mairie. Cela rend la Communauté de Communes plus visible, ça facilite les relations avec la commune d'Aiguillon. Le tourisme a aussi une valeur ajoutée, et les services d'urbanisme qui sont aussi à disposition du public. Avant, on était situé à St-Côme c'était donc moins visible et moins accessible.

Lorsque vous souhaitez prendre une décision en Conseil Municipal, il y a une volonté et vous tomber d'accord, mais entre le moment où on lance l'idée et que le projet est débuté, il y a un grand délai. On nous dit qu'on peut nous aider avec la création d'emplois qui sont subventionnés, donc on devient « Petites Villes de Demain » pour bénéficier d'un nouvel emploi.

Il y a le projet de maison de santé aussi, sur la partie investissement ça sera porté par la Communauté de Communes, le deuxième point sera la création d'une déchetterie, et c'est à la municipalité de proposer en premier lieu la désignation d'une parcelle.

La Communauté de Communes est à côté, elle est ouverte, nos services sont à votre disposition autant de fois que nécessaire.

Christophe MÊLON : Il y a un service de plus que vous offrez, c'est le Guichet Unique.

Michel MASSET : Le Guichet Unique, ça a été mis en place avec la politique de l'habitat, par exemple l'opération façade, vous avez ensuite l'ANAH pour rendre l'accessibilité, un accompagnement aussi sur la réhabilitation des logements anciens, sur l'isolation également. Pour faciliter, c'est donc un numéro unique, il y a une seule personne aussi pour le suivi des dossiers. On a déjà fait quelques façades sur Aiguillon.

Lise ROSSET : Pas beaucoup sur Aiguillon.

Michel MASSET : Une dizaine quand-même, il faut bien débiter.

Philippe MAURIN : Parfois ça se voit moins quand le périmètre est plus large, effectivement 4 sur l'échelle d'Aiguillon ça ne paraît pas beaucoup, mais si c'était seulement sur un quartier ça serait plus visible.

Il y a aussi 23 logements qui ont été rénovés, mais à l'intérieur, pas la façade.

Laurence DUCOS : Est-ce qu'il y a une demande importante liée à la transition énergétique, une tendance à s'orienter vers la réhabilitation pour les personnes âgées aussi ?

Michel MASSET : Sur la transition énergétique, il y a pas mal d'aides, que ce soit l'État, la Région... on vient compléter mais on n'est pas la première porte d'entrée pour ce domaine. Mais on est Territoire à Énergie Positive, on s'est engagé à consommer beaucoup moins d'énergie et à produire de l'énergie propre. Lorsque dans le Guichet Unique quelqu'un appelle pour la transition énergétique, on sait orienter.

Philippe MAURIN : On a des personnes qui arrivent à France Services et qui terminent au service habitat, donc ils basculent et on peut les renseigner.

Michel PÉDURAND : Tu as dit qu'il y avait 21 études en cours et elles sont nécessaires pour obtenir des financements. J'ai lu en travers le rapport sur le SMICTOM, on a quelques informations quand même, comme par exemple qu'on perd 4 000 habitants sur l'ensemble du territoire, mais les tonnages sont les mêmes et le tri c'est le même, alors que le Président du SMICTOM nous avait vendu que ça changerait. Quand on voit les objectifs à atteindre, on est mal.

Michel MASSET : Il y a peu de Conseils Communautaires où le SMICTOM n'est pas abordé, généralement on se fâche un peu, ça dure un certain temps. En fait, la réalité est très dure politiquement, il n'y a pas qu'un seul territoire, le contribuable a moins de service et on lui demande de faire des efforts de tri, donc ça ne passe pas.

Malheureusement, pour différentes raisons la commande faite au niveau des déchets c'est de dire on n'augmente pas, mais la fermeture du site de Nicole a eu un impact énorme, la fermeture de la SEML à venir ça sera pareil. Quand il y avait les deux, il y avait un tri moyen, mais à côté de ça, on n'a pas réduit.

Premier point, il faut s'interroger sur le mode de consommation, on dit que c'est toujours de la faute des autres, on a réduit de 5% mais la loi pour 2025 dit qu'il faut réduire de 50%. Les bio déchets seront interdits dans les poubelles dans 1 an, les déchets du bâtiment également. On dit qu'il faut passer à la tarification incitative, donc je paye ce que je produis, mais sur le territoire c'est 3 millions et demi d'investissement à programmer en plus.

Éric LE MOINE : Pourquoi est-on encore aujourd'hui à l'enfouissement alors qu'on va de plus en plus vers l'incinération ? Je sais qu'on met de la terre par-dessus et on plante mais pour les voisins quand on sent l'odeur, je les plains. On pourrait rentabiliser avec de nouvelles énergies, c'est dommage. Ramasser les poubelles c'est bien, mais ce qu'on en fait ensuite c'est moins bien.

Michel MASSET : Dans votre poubelle, il y a 45 à 50% de choses qui ne devraient pas y être. Il faut donc trier, il faudrait par exemple retirer les bio déchets. Si on fait un incinérateur mais qu'on devrait d'abord trier, ce n'est pas dans le bon sens. On est à 80 000 tonnes, si on est dans la réduction qu'on devrait avoir, l'incinérateur d'Agen aura la capacité d'incinérer tous les déchets. C'est devenu aussi une compétence de la Région alors qu'elle était auparavant au Département. C'est un dossier politiquement qui est très compliqué.

Michel PÉDURAND : Il y a de la communication faite dans le journal « Liaison » pour dire qu'il va y avoir de nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier, mais il faut aller au-delà de la communication.

Laurence DUCOS : C'est comme les bio déchets, on va les mettre où ?

Michel MASSET : Il y a les composteurs, ils peuvent être individuels ou de quartiers.

Monsieur le Maire : On est lié par le SMICTOM, on a arrêté la collecte en porte à porte, on va mettre en place les points d'apports volontaires, la déchetterie on va l'avoir à Aiguillon on est en train de chercher le terrain, mais il y a un problème d'indiscipline de la part des individus, mais si vous trier vous allez voir que le sac noir va diminuer énormément.

Laurence DUCOS : Il y a aussi les personnes âgées qui ont des problèmes de mobilités.

Michel MASSET : Tout ce que tu soulèves là, on en parlait tout à l'heure de l'intérêt communautaire, et bien il faut être solidaire, avant c'était naturel pour la personne qui habitait à côté d'une personne âgée et réduite en mobilité de lui faire les courses ou de lui amener ses poubelles.

Philippe MAURIN : L'optique d'une collecte individualisée en porte à porte, ça n'incite pas les gens à faire l'effort de trier.

Michel PÉDURAND : Si tu n'as plus aucun service mais que tu payes de plus en plus, c'est dur à avaler.

Michel MASSET : On peut s'interroger sur notre mode de consommation. Lorsque le camion benne vient, il ramasse les sacs noirs, ça va dans la benne, on prend au hasard une camionnette et on ouvre toutes les poches noires et c'est là qu'on détermine qu'il y a 50% qui n'a rien à y faire. Si on augmente le ramassage, les gens ne vont pas faire l'effort de trier.

Martine TOULMONDE : Dans mon quartier, le SMICTOM passe toujours 2 fois par semaine, c'est une aberration, une seule fois suffirait.

Valérie BIDEZ : Les déchets verts ça va continuer ou pas ?

Monsieur le Maire : Les déchets verts on peut les mettre dans les méthaniseurs.

Michel MASSET : Les déchets verts, vous avez la possibilité de les déposer en déchetterie.

Valérie BIDEZ : Et toutes les poubelles qu'on pouvait acheter pour trier, j'ai payé 180 euros je m'en souviens, on en fait quoi maintenant ?

Michel MASSET : Il faut encourager les circuits courts.

Laurence DUCOS: La communication, le changement à partir de janvier, est-ce qu'elle est faite suffisamment pour que les gens sachent comment il faudra trier ?

Michel MASSET: Vous pourrez amener davantage de produit sur la colonne jaune, une communication adaptée a été réalisée. L'information en boîtes aux lettres individuelles a commencé il y a quelques jours.

2/ Présentation du rapport d'activité 2021 – TE 47

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Aiguillon est membre du Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE47).

En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le syndicat a fait parvenir à la commune son rapport d'activité pour l'année 2021. Ce dernier retrace les actions menées par le TE47 et l'évolution des services proposés aux communes adhérentes au cours de l'année précédente.

Cette année, le TE47 a fait parvenir une version dématérialisée de ce rapport, qui reste consultable et téléchargeable sur le site internet du syndicat.

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité relatif à l'exercice 2021, élaboré par le Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE47).

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Jérôme QUEYRON (DGS TE 47): Les gens ne connaissent souvent pas trop le TE 47, les communes un peu plus. On fonctionne par transfert de compétences de communes et mise à disposition d'expertise auprès des collectivités.

Une seule compétence est obligatoire, c'est l'électricité depuis 1953, et depuis 2008 nous avons toutes les communes. Toutes les autres compétences sont optionnelles, elles sont au nombre de 8 (gaz, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, éclairage des infrastructures sportives, réseau de chaleur ou de froid, infrastructure de recherche pour véhicule électrique, infrastructure de ravitaillement en gaz de véhicules, infrastructure de ravitaillement en hydrogène de véhicules).

On pilote aussi des groupements d'achats pour permettre d'acheter de l'énergie sur des tarifs préférentiels, et on a aussi un gros plan d'action sur la rénovation des bâtiments. Sur le réseau d'électricité, c'est un réseau public, c'est un réseau suivi par le syndicat, c'est 17 000 km de réseau sur tout le département, 12 000 postes de transformation, près de 6 000 installations de production. Ce n'est pas le réseau d'ENEDIS ou d'EDF, c'est le réseau des communes.

Le syndicat c'est surtout de l'investissement, on a un besoin de renforcer les réseaux, les pompes à chaleur arrivent aussi, et l'arrivée de la mobilité électrique implique qu'on renforce nos réseaux.

L'effacement des réseaux à visée esthétique c'est devenu difficile dans les finances publiques. Pour nous l'enfouissement ce n'est pas que de l'esthétique car nous ça nous permet de les sécuriser, mais ça coûte très cher car il n'y a que 10% qui est pris en charge par les communes, tout le reste c'est le TE 47 qui finance.

Pour le GAZ, nous ne faisons pas d'investissement, c'est GRDF qui le fait. Notre action se développe avec la mobilité, et aussi la méthanisation. On a un potentiel sur le département qui est très important, on pourrait à l'échelle de 2050 produire 137% de notre consommation actuelle sur le département. 90% du potentiel est actuellement détenu par le monde agricole.

Le cœur de notre action c'est donc le développement de la méthanisation agricole.

On a aussi beaucoup de demande de rénovation, avec l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public car cela n'est possible qu'avec le LED, les anciens systèmes ne sont pas conçus pour ça.

Un gros point qu'on développe aussi c'est la mobilité, on développe un réseau qui s'appelle « Mobive », on a actuellement 2 bornes sur Aiguillon, et en se projetant le nombre devrait augmenter sur Aiguillon.

Sur la partie énergie, ce sont les réseaux de chaleur par exemple, nous en avons un sur Aiguillon, ça peut être des centrales photovoltaïques aussi.

La chaleur renouvelable c'est beaucoup plus stable que l'électricité par exemple, le bois notamment ça fluctue beaucoup moins.

Le dernier point d'action du syndicat c'est la rénovation énergétique du bâti public.

Monsieur le Maire : La chaudière on est en train de voir un petit peu comment ça va se passer. Concernant la méthanisation, c'est le paysan qui parle, on est dépendant du Brésil pour la volaille, on importe 40% des légumes et 60% des fruits, on a des terrains en jachère, on a environ 10% de terres en jachères. Les agriculteurs sont prêts à produire des agricultures alternatives.

Jérôme QUEYRON : On fonctionne actuellement uniquement au bois pour le réseau de chaleur, on n'a plutôt pas intérêt à lancer le gaz pour l'instant. On va attendre vers avril-mai pour voir si on lance un peu le gaz, mais on va essayer de rester à 100% au bois.

Éric LE MOINE : Vous avez parlé d'hydrogène, où vous en êtes ?

Jérôme QUEYRON : Beaucoup de réflexion pour l'instant, mais ce n'est pas mûr. Ce n'est qu'une question de coût, quand on parle d'hydrogène on parle d'hydrogène renouvelable. Les stations bio-GNV, celles de Damazan et Samazan, on est en train de créer un partenariat avec une société qui pourrait cofinancer, mais pour les usagers le coût est tellement élevé, il faudrait encore quelques années pour supporter le coût. Sur la production

on a créé une SEM qui s'appelle SEM AVERGIES, on est dans cette phase de production. Chaque énergie fait son temps en fait, mais il y a plusieurs sources d'énergie possible, il ne faut pas tout miser sur l'électricité.

Henri NEBLE : Est-ce que la chaufferie bois peut chauffer avec d'autres énergies renouvelables comme la paille par exemple ?

Jérôme QUEYRON : On a une grande quantité de bois, on a une forêt énorme qui se renouvelle très bien, si on gère bien la ressource on pourra même donner de la valeur à cette forêt.

Monsieur le Maire : Et ça peut participer à relancer la filière bois.

Jérôme QUEYRON : Par contre on peut y mettre que du bois, mais il ne faut pas se tromper sur l'humidité du bois par exemple. Mais du bois on en a pour un petit moment. La paille pourrait être utilisée pour d'autres sources d'énergie renouvelables.

Michel PÉDURAND : Je ne vois pas comment les gouvernements vont se priver de plusieurs milliards d'euros.

Jérôme QUEYRON : C'est pour ça que l'électricité va augmenter.

FINANCES LOCALES

3/ Protocole transactionnel entre Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et la Ville d'Aiguillon

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de ses statuts, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne exerce la compétence « Réseau de chaleur ou de froid ». La Ville d'Aiguillon lui a transféré cette compétence le 6 juillet 2016 par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2016.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a pris en charge la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au bois-énergie, à la suite de laquelle les principaux interlocuteurs concernés par un éventuel raccordement, en particulier la Ville, ont validé la réalisation d'un projet.

Des coûts unitaires de vente de la chaleur ont été proposés par TE 47 à la Ville suite à l'étude d'avant-projet détaillé.

Les estimations de coût supportés par TE 47 ont évolué pour plusieurs raisons :

- Montant des travaux issus de l'appel d'offres supérieurs aux coûts estimés en étude
- Surcoûts liés aux études et au suivi archéologiques dont l'importance avait été sous-estimée
- Surcoûts liés à la pandémie de COVID et au confinement juste après le démarrage des travaux

- Surcoûts du montant d'exploitation proposé par le prestataire, retenu suite à mise en concurrence, par rapport à l'estimation initiale.

Les nouveaux coûts unitaires de vente de la chaleur proposés par TE 47 à la Ville ont augmenté par rapport à la situation initiale, entraînant des surcoûts d'achat d'énergie par rapport au chauffage au gaz qui était utilisé jusque-là sur l'ensemble des bâtiments.

De ce fait, la Ville s'est rapprochée de TE 47 pour trouver des solutions permettant de limiter cette augmentation.

TE 47 souhaite de son côté un accord amiable entre le Parties, ayant déjà dimensionné son réseau de chaleur en tenant compte du futur raccordement des bâtiments communaux de la Ville d'Aiguillon.

En parallèle, la situation internationale a fait évoluer de manière significative le prix d'achat du gaz sur les marchés, évolution qui aurait fait augmenter de manière importante le budget d'achat d'énergie pour le chauffage des bâtiments communaux.

Des évolutions du prix du gaz sont également envisagées par l'Etat dans les prochaines années par l'augmentation de la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) applicable par kWh de gaz consommé.

Pour tenir compte du contexte global des marchés de l'énergie et de la situation spécifique du réseau de chaleur d'Aiguillon, TE 47 et la Ville se sont rapprochés et entendus pour solder le différend actuel de manière définitive par le biais d'un protocole transactionnel.

Un projet de protocole transactionnel est joint en annexe.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibérer,
à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet du protocole transactionnel joint en annexe,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Jérôme QUEYRON : Le dossier du réseau de chaleur ça a pris du temps, on a eu du mal à trouver l'implantation. On avait défini au début des coûts à la commune mais finalement avec l'implantation, le fait de rajouter du linéaire, l'impact des recherches archéologiques du centre-ville, le chantier a commencé au début du Covid, il y a eu tout une série de surcoût donc le coût de revente de la chaleur annoncée au départ n'est finalement pas tenable, la commune se trouvait lésée financièrement par la mise en œuvre.

On a échangé avec la commune pour trouver une formule qui permette à un certain moment de lisser le coût, et je compare le coût de vente avec le réseau de chaleur et si on était resté au gaz. Dans notre processus on a dit qu'on a commencé à chauffer au 1^{er} mars 2021, et on regarde le prix du gaz et ce que ça a coûté à la commune, si ça coûtait plus cher à la commune, le syndicat devait rembourser le surplus, si c'est l'inverse la commune doit rembourser au syndicat mais pas plus que ce que ça aurait coûté à la commune si elle était restée au gaz.

Ça donne une formule, on regarde mois par mois et pour une durée de 5 ans. Ce qu'il faut aussi prendre en compte c'est que la commune n'aurait plus à faire d'investissement, alors qu'elle aurait dû en faire en restant au gaz car il aurait fallu renouveler les chaudières. On considère que d'ici 5 ans, les énergies fossiles vont continuer à augmenter et qu'on aura certainement soldé et équilibré.

Michel PÉDURAND : On pourrait connaître le prix du bois ?

Jérôme QUEYRON : La première année on va rembourser une grosse somme à la commune, la deuxième année un peu moins et on verra sur les années à venir.

Martine BEVILACQUA (DGS Commune d'Aiguillon) : Il faut savoir aussi que les contrats de gaz étaient très vieux, on avait des prix très avantageux qu'on ne retrouvera plus jamais, d'où la grosse différence.

Jérôme QUEYRON : On pense que la commune va trouver assez vite un intérêt financièrement à avoir le réseau de chaleur, mais sur les premières années il faut peut-être un peu régulariser, d'où la mise en place du protocole transactionnel.

DOMAINE ET PATRIMOINE

4/ Convention « Commune Vert l'Avenir » avec GRDF

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commune d'Aiguillon est engagée dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore près de 4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons), soit environ 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles. On estime à 1 millions de maisons (dont 800 000 maisons à moins de 35m du réseau) le nombre de logements raccordable au réseau de gaz naturel.

Sur Aiguillon, ce sont 149 maisons individuelles qui sont concernées et qui pourraient réduire de 560 Tonnes les émissions de CO².

GRDF s'inscrit dans cette politique publique. La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret et valorisable pour la commune d'Aiguillon.

A cet effet, GRDF a souhaité passer une convention « Commune Vert l'Avenir » avec la Commune d'Aiguillon. La Commune devra alors mettre en place d'un plan de communication vers les habitants par tout moyen de son choix.

De son côté, GRDF s'engage à offrir le raccordement au réseau de gaz pour toute demande d'un client particulier, propriétaire, en maison individuelle, résidant sur la Commune d'Aiguillon, aujourd'hui chauffé au fioul, sur une période de 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention.

Un projet de convention est joint en annexe.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **APPROUVE** le modèle de convention jointe en annexe,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer ladite convention et la faire appliquer.

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Michel PEDURAND : C'est un peu particulier vu les prix du gaz d'inciter les gens à partir au gaz.

Monsieur le Maire : C'est surtout pour les gens qui ont une très vieille chaudière.

5/ Convention tripartite pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville d'Aiguillon – Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune d'Aiguillon a sollicité le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne afin de réévaluer les tarifs d'occupation des installations sportives, qui étaient bien en deçà du coût réel de fonctionnement supporté par la Commune.

En date du 22 septembre, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a répondu défavorablement à notre requête.

Pour autant, les collèges sont de la compétence des Conseils Départementaux, il n'appartient donc pas à ces derniers de décider des tarifs d'occupation pour la mise à disposition des installations sportives. En effet, cette décision relève des collectivités

propriétaires des équipements.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le coût horaire de la mise à disposition de ces équipements tels qu'indiqués dans la convention jointe en annexe.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,***

22 voix pour (Christian GIRARDI et par procuration Isabelle LE GRELLE, Catherine LARRIEU et par procuration Céline BRESSANINI, Éric LE MOINE, Lise ROSSET, Valérie BIDE, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, Paula DA CUNHA, Michel PEDURAND et par procuration Michel DAMEZ, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE et par procuration Brigitte LEVEUR).

1 abstention (Laurence DUCOS)

0 voix contre

- **ACCEPTE** la réévaluation tarifaire de la mise à disposition des occupations sportives,
- **PROPOSE** les coûts horaires indiqués dans la convention jointe en annexe,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Laurence DUCOS : Sur le fond je trouve que vous avez raison d'essayer de renégocier les tarifs, car les installations sportives appartiennent aux communes. Ce n'est donc pas très logique que ce soit celui qui utilise qui décide des tarifs. Mais avec ma casquette d'élue départementale, je trouve dommage que vous ne nous ayez pas sollicité sur ce sujet-là, qui aurait pu être pris à bras le corps par les élus de votre canton, mais aussi les autres élus car ça aurait pu être un combat, et être négocié. Il y a des échanges qui remontent à des mois, je trouve dommage qu'on n'ait pas porté ce dossier ensemble.

Qu'en est-il de la convention tripartite en cours ? Est-ce que la Région a vraiment payé les tarifs proposés par la commune qui était beaucoup plus élevés ? Est-ce que les fluides sont payés intégralement par la commune ou il y a une participation de la Communauté de Communes ?

Il y a d'autres communes qui sont dans ce cas et ça aurait pu leur être bénéfique que vous lanciez ce combat avec les élus départementaux. Les élus départementaux servent aussi à ça, je trouve que ce dossier aurait pu être vu de manière générale. Les différences de prix je ne comprends pas pourquoi les terrains sont beaucoup plus chers que les gymnases.

Martine BEVILACQUA : C'est l'entretien du gazon, il y a la tonte, l'aération etc... ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a le cas sur Aiguillon, et ce n'est pas légal ce qu'il se passe avec le Conseil Départemental. Il y a d'autres communes concernées mais je pense qu'on est la seule commune à être allée aussi loin avec le Conseil Départemental. Les coûts proposés

dans la convention sont moindres de ce que cela nous coûte réellement. Et là on a fait un premier courrier pour que ce soit réévalué, un lissage sur 2 ans pour que ce soit moins important. Le Conseil Régional nous a répondu favorablement et très rapidement, car ils savent que nous sommes dans notre bon droit.

Laurence DUCOS : Apparemment il y aurait une convention, je trouve dommage en tous cas que les élus départementaux n'aient pas été intégrés à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

5/ Changement de quotité de temps de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 07/07/2021 créant les emplois d'adjoint d'animation et d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à durée hebdomadaire de 29h50, 30h00 et 33h00.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que dans le cadre des nécessités de service concernant la petite enfance de la commune d'Aiguillon, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de plusieurs emplois d'adjoint d'animation et ATSEM principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet d'une durée de 29.50 heures, 30 heures, 33 heures et de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

Le conseil municipal est appelé à :

- DÉCIDER de porter la durée hebdomadaire de temps de travail à 35 heures, à compter du 1er janvier 2023, pour les emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 29,50 h à 35 heures,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 30 heures (responsable centre de loisirs et périscolaire) à 35 heures,
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 33 heures à 35 heures,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2022.

6/ Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel – Art. L332-23 1° du Code général de la fonction publique)

Vu le **Code général de la fonction publique** et notamment l'article L332-23 1°;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour pallier à la surcharge de travail lié à l'absence du chef de projet revitalisation centre bourg, ce personnel serait un renfort pour la mission.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Vu l'absence du chef de projet, il est nécessaire d'effectuer un recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel pour une période de 2 mois 26 jours allant du 21/11/2022 au 17/02/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire pour la mission « revitalisation du centre bourg ».

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

Il devra justifier d'une expérience significative en secrétariat ainsi qu'en commerce : BTS Action commerciale ou équivalent souhaité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 473.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le recrutement ponctuel d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

Monsieur le Maire : C'est pour le remplacement de notre chargée de mission qui est en congé maternité.

Michel PEDURAND : Ça serait susceptible d'être prorogé ?

Martine BEVILACQUA : C'est un remplacement, et pour ne pas perdre le fil car notre chargée de mission ne revient qu'en février, on a fait un recrutement pour continuer l'enquête auprès des

commerçants, mais aussi la partie secrétariat et lien avec la chargée de mission « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes.

Laurence DUCOS : C'était un contrat de 2 ans ?

Martine BEVILCQUA : 3 ans qui peut être prolongé d'un an.

Monsieur le Maire : Je tiens à souligner que notre chargée de mission faisait un travail formidable et que nous la regrettons.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

7/ Désignation des délégués auprès du SIVU Chenil Fourrière

VU l'article 43 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) entrée en vigueur à compter du 1^{er} mars 2020,

VU l'article L.5212-7 du CGCT,

Monsieur le Maire explique que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires. Les fonctions de délégué sont exercées à titre bénévole. La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

La Commune d'Aiguillon, par délibération n°2021-36 en date du 18 mai 2021, avait désigné Madame Luz-Victoria MÊLON et Madame Bernadette CAPDEVILLE.

En accord avec les Services Préfectoraux, l'Association des Maires de Lot-et-Garonne nous avait sollicité par courrier en date du 9 mars 2022 pour nous inviter à soumettre la démission de nos délégués et permettre la réélection d'un nouveau comité syndical.

Suite au comité syndical du S.I.V.U. Chenil Fourrière en date du 20 septembre 2022, il convient de désigner nos nouveaux représentants auprès du S.I.V.U.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de redésigner Mmes MÊLON et CAPDEVILLE.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ELIT** les représentants suivants auprès du SIVU chenil-fourrière de Lot-et-Garonne :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction élective	Qualité
Mme	Luz-Victoria	MÉLON	CM Majorité	Délégué titulaire
Mme	Bernadette	CAPDEVILLE	CM Majorité	Délégué titulaire

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

FINANCES LOCALES

8/ Décision modificative n°3 – Section fonctionnement

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement comptable entre les différents chapitres en section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

Cet ajustement budgétaire a pour objet l'augmentation des :

- Chapitre 012 – charges de personnel, suite aux nombreux remplacements de personnels pour accroissement d'activités temporaire ou congés pour raison de santé ;
- Chapitre 66 – charges financières pour régularisation des intérêts d'emprunts

La décision modificative proposée à l'adoption est précisée en annexe.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 proposée du budget principal de l'exercice 2022 par chapitre en section de fonctionnement

Publié le 05/12/2022

Visa Préfecture le 05/12/2022

Monsieur le Maire : C'est le coût des remplacements en intérim.

Michel PEDURAND : Je n'ai jamais vu ça d'avoir 10% sur une décision modificative.

Martine BEVILACQUA : On a eu des modifications en interne de personnel, il y a des choses qui ont été sous-évaluées, puis au niveau des remplacements on a eu beaucoup d'arrêts maladies qu'il a fallu remplacer.

Michel PÉDURAND : Il y a peut-être aussi une question de management.

Martine BEVILACQUA : On a des arrêts longues maladies.

Martine TOULMONDE : Cela reste une somme énorme, ça va être au détriment de quoi ? Comment ça va se boucler ?

Michel PÉDURAND : Il y a une problématique sérieuse. Il y a toujours eu des arrêts maladies, mais le management vis-à-vis du personnel doit entrer en compte.

Monsieur le Maire : Absolument pas.

Martine BEVILACQUA : On a 4 arrêts maladies.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas quelle erreur de management on pourrait faire ?

Martine BEVILACQUA : On a aussi eu une grosse réévaluation indiciaire qui nous est arrivée.

Michel PÉDURAND : C'est 3,5%.

Martine BEVILACQUA : On a eu un rattrapage aussi suite à une erreur du Centre de Gestion, on a aussi eu la régularisation du point d'indice en juillet.

Laurence DUCOS : C'est vrai que ce n'est pas habituel de voir une décision modificative avec une somme aussi importante.

9/ Modification de la régie d'avances menues dépenses – Désignation des dépenses

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'un compte de dépôt de fonds (DFT) au Trésor avec carte bancaire en modifiant par avenant la régie d'avances pour le règlement de menues dépenses déjà existante et créée par délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 1970.

Cette ouverture de compte permettra au régisseur d'avoir une carte bancaire.

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la

création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 1970 portant création de la régie d'avances « règlement de frais d'envoi de fournitures adressées à la Mairie »

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 1980 portant extension de la régie d'avances à des « menues dépenses »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2021 portant ouverture d'un compte de dépôt de fonds (DFT) au Trésor,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juin 2022 portant modification du montant maximum de l'avance,

Monsieur le Maire propose de modifier à nouveau l'article 3 de la délibération n° 2021-141 du 14 décembre 2021 la désignation des dépenses comme suit :

Article 3: La régie paie les dépenses suivantes :

- Affranchissement de colis auprès de la Poste,
- Achat de petites fournitures de bureau, de petits matériels divers, de petits équipements
- Achat de billets de transports (avion et trains) dans le cadre des réunions, missions, formations et stages des élus et personnels municipaux
- Achat de petites fournitures informatiques et téléphoniques

Les autres articles de la délibération n° 2021-141 du 14 décembre 2021 restent inchangés

Les autres articles de la délibération n° 2022-045 du 7 juin 2022 restent inchangés.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** la modification des dépenses de la régie d'avance de la Mairie d'Aiguillon, tel que mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'ouverture du compte de dépôts de fonds.

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

10/ Marchés aux livres – Vente de livres déclassés

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

La Médiathèque propose d'organiser une vente de documents déclassés (livres, CD, revues) pour donner suite au désherbage 2022.

Seuls les documents dans un état correct seront exposés à la vente.

Le principe de la vente des documents déclassés apparaît souhaitable à plusieurs égards : elle s'intègre dans la politique de lecture publique de la Ville car elle attire un public nombreux et offre la possibilité d'acquérir des livres à petits prix, elle donne une seconde vie à de nombreux supports.

L'achat de ces documents est réservé aux particuliers, dans la limite de vingt par personne. Cette vente serait effectuée selon les tarifs proposés suivants :

Revues : 0.50 €

CD : 2 €

Livres (petit format) : 1 €

(Grand format / BD) : 2 €

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- AUTORISE la vente des ouvrages à l'occasion du désherbage,
- FIXE les prix de vente à :
 - Revues : 0.50 €
 - CD : 2 €
 - Livres (petit format) : 1 €
 - Livres (grand format) : 2 €

Publié le 02/12/2022

Visa Préfecture le 02/12/2022

ENFANCE-JEUNESSE

11/ Convention « Lire et faire Lire »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention (voir annexe n°1) entre la

Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne, représenté par le Déléguée Générale, Madame Priscilla NGUYEN VAN, afin d'y permettre l'intervention de bénévoles au sein des Accueils périscolaires des trois écoles publiques, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et de la Médiathèque.

Il est précisé que les quatre bénévoles seront Madame Sylvie GUINGUAN, Madame Françoise SORIANO, et Madame Brigitte DA SILVA et Madame Bernadette COUVREUR qui interviendront au sein des accueils périscolaires et à la médiathèque, durant les temps périscolaires et extrascolaire.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** que la Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne s'associent,
- **PRÉCISE** qu'une participation s'élevant à quatre cents euros sera versée, soit cent euros par intervenante bénévole.

Publié le 05/12/2022

Visa Préfecture le 05/12/2022

Valérie BIDEET : On a rajouté la médiathèque, donc on a 4 bénévoles au lieu de 3 l'année dernière.

12/ Mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » dans la Commune d'Aiguillon pour les élèves

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Cette année, comme l'an passé, le Ministère de l'Education Nationale représenté par le directeur académique des services de l'Education Nationale du Lot-et-Garonne, agissant sur la délégation de la rectrice de l'académie de Bordeaux a indiqué à la commune d'Aiguillon qu'elle pourrait signer, une nouvelle convention concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour les classes qui le souhaitent.

Les petits déjeuners sont composés principalement de fruits issus de l'agriculture locale, des produits laitiers, des tartines de pain avec du beurre et de la confiture, du miel et de l'eau pour boisson.

En effet, le gouvernement prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire ou périscolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ainsi le Ministère s'engage à contribuer sur la base d'un forfait de 1.30 euro par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves de cette classe.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petits déjeuners.

Le dispositif s'adresse aux classes des écoles maternelles Jean Jaurès et Marie Curie, et se déroulera, comme suit :

A l'école maternelle Jean Jaurès :

- Cinq mercredis matin, les 12, 19 octobre et les 9, 16 et 23 novembre, pour un effectif total de 70 élèves.

A l'école maternelle Marie Curie :

- Cinq matins, dans le cadre de la semaine du goût du 17 au 21 octobre 2022, pour un effectif total de 68 élèves.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » jointe en annexe.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Publié le 05/12/2022

Visa Préfecture le 05/12/2022

Valérie BIDEZ : C'est financé par l'éducation nationale, mais là c'est uniquement sur une période au lieu de le faire sur toute l'année scolaire.

DÉCISIONS

D-2022-22 – Décision portant acquisition d'un camion polybenne

Le Maire de la commune d'Aiguillon,

*VU les articles L2122-22, L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2021-23 en date du 18 mai 2021 portant délégation au Maire relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.*

VU la consultation déposée sur la plateforme demat-ampa le 27 juin 2022

VU la proposition de prix de l'entreprise « All Discount » en date du 27 septembre 2022.

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué régulièrement.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au choix du titulaire du marché pour l'acquisition d'un camion polybenne.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Attribution du marché « Acquisition d'un camion polybenne »

ALL DISCOUNT

132 route d'Ales

30 340 MONS

Montant du marché :

Offre de base : 55 000 € HT soit 66 000 € TTC

Total retenu : Offre de base soit un total de 66 000 € TTC.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne.

D-2022-23 - Attribution du marché « Aménagement du Pavillon Nord du Château » - Lot 2 « Serrurerie »

Le Maire de la commune d'Aiguillon,

*VU les articles L2122-22, L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2021-23 en date du 18 mai 2021 portant délégation au Maire relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres.
VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 15 juin 2022*

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué régulièrement.

CONSIDÉRANT qu'une commission a eu lieu le 13 septembre 2022 et a présenté l'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre et le rapport d'analyse des offres, et qu'il a été décidé de relancer le lot 2 Serrurerie.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Après analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre et présentation du rapport d'analyse des offres, de retenir l'entreprise suivante :

<u>Lot 2 : Serrurerie</u>		42 164.40 €	ADLF
Après attribution du lot 2 :	Estimation (rappel)	Montant total des marchés attribués	
<u>Montant total HT du marché</u>	1 421 500.00 €	1 495 699,57 €	

ARTICLE 2 : Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Martine BEVILACQUA : On avait un PCS obsolète, la Préfecture nous a dit qu'il fallait un document mis à jour et qui soit facilement mis en œuvre.

Henri NEBLE : Le PCS sera ensuite communiqué ?

Catherine LARRIEU : Pour le Maire de St SARDOS, c'est Xavier MAS, et pas Xavier MAX.

Michel PEDURAND : Vous avez parlé de le mettre sur le site de la ville, mais il y a des données sensibles non ?

Martine BEVILACQUA : Oui en fait il ne sera pas diffusé en intégralité sur le site de la ville, juste la partie présentation des alertes.

Explication du coût de la maintenance informatique du pôle numérique à l'espace jeunes

Martine BEVILACQUA : Il y a un devis très élevé car pour les demandes de subvention il faut prendre le devis le plus élevé. En effet, les subventions peuvent être revues à la baisse mais pas à la hausse.

Michel PÉDURAND : Je trouve quand même cela très cher.

Devenir du Centre d'Animation Municipal (CAM)

Laurence DUCOS : Je me pose la question du devenir du CAM, va-t-il continuer à exister sous cette forme ? Avec un directeur ? Est-ce que l'association va prendre une autre tournure ?

Monsieur le Maire : On se pose des questions, le CAM pour vivre il faut des bénévoles, on est à la recherche d'une personne qui remplacera Jacky LANGLAIS et même Suzy BADIMON qui veut partir aussi.

Catherine LARRIEU : On les rencontre le 8 décembre pour voir la suite et ce qui est envisageable. Mais l'association en elle-même et les bénévoles resteront, ils cherchent aussi à renouveler les membres de l'association. Beaucoup de bénévoles s'épuisent, ils doivent d'abord chercher des bénévoles et ensuite on verra avec eux.

Laurence DUCOS : Si le poste de directeur est maintenu, il faut que ce soit quelqu'un qui ait déjà une culture là-dedans.

Catherine LARRIEU : On verra ce qu'on fera en terme de culture sur la commune.

Laurence DUCOS : Ce n'est pas sûr que ça reste sur ce format alors ?

Catherine LARRIEU : Cela devrait rester une association mais ça va dépendre aussi si les bénévoles restent ou pas.

Restos du Cœur

Laurence DUCOS : Je déplore que les restos du cœur ne soient plus à Aiguillon, je n'ai pas l'impression que les services techniques soient installés à l'emplacement où c'était prévu. On voit de plus en plus de personnes qui tombent dans la précarité, ce n'était vraiment pas la bonne année pour ça.

Installation potentielle d'un LIDL

Laurence DUCOS : Est-ce qu'on peut avoir des mots sur l'éventuel projet de l'installation potentielle d'un magasin LIDL dans l'ancienne friche industrielle ?

Monsieur le Maire : Tout le monde en parle sans savoir. Je n'ai rien à dire, je sais qu'il y a des projets d'achat de la CICB, au-delà du LIDL car tout le monde s'y focalise dessus. Mais en premier lieu, il y a des projets d'achat pour le dépolluer. Je suis tous les jours à la mairie, et tous les mardis et vendredis au marché, j'écoute tout le monde et pour l'instant il n'y a pas de projet de fait. On les a reçus il y a 6 mois ou 1 an, mais ce que je déplore c'est qu'il y a des gens qui parlent sans savoir. Je peux te dire qu'il y a 90% de la population qui serait favorable au LIDL, car beaucoup d'Aiguillonnais vont faire leurs courses au LIDL à Tonneins.

Laurence DUCOS : Si tu sais que 95% de la population est intéressée, c'est bien qu'il y a un projet.

Monsieur le Maire : Les gens qui vont faire leurs courses à Tonneins me disent de ne pas lâcher, les gens veulent ce LIDL. Pour l'instant il n'y a rien, que du « blabla ».

Martine TOULMONDE : Les gens parlent parce qu'ils ne savent pas.

Laurence DUCOS : Même toi tu en as parlé dans un article, tu dis même que tu les as reçus en RDV et tu n'as rien dit. On n'a pas forcément d'avis à donner, mais attention que ça ne vienne pas contrecarrer des projets qui sont lancés comme la revitalisation du centre-ville, est-ce qu'un magasin en périphérie c'est vraiment une bonne idée ? C'est un ensemble de questions qui doivent être abordées. Il faut en parler, sinon il y a des braquages et des tensions.

Monsieur le Maire : On a rencontré 5 enseignes pour demander de s'installer en centre-ville. A l'ancien Leader Price ils ne veulent pas car la rue Jules Ferry est en sens unique et ils sont trop loin du centre-ville. Ailleurs dans le centre-ville, ils veulent être locataires, ne pas payer plus de 15 000 euros par an de loyer, minimum 150m² de surface de vente et autant pour les bureaux. On est en discussion, on a fait venir un boulanger.

Laurence DUCOS : Je ne donne pas d'avis sur le LIDL mais sur le fait qu'on a déjà un Intermarché qui s'est agrandi, on a une population de 4 500 habitants donc je ne pense pas qu'une épicerie puisse s'installer en centre-ville s'il y avait déjà 2 grandes surfaces.

Monsieur le Maire : On parle de centralité d'Aiguillon, il ne faut pas uniquement prendre en compte les Aiguillonnais mais les alentours. C'est le Carrefour Contact de Clairac qui va souffrir oui, et d'autres aussi, mais pas Intermarché.

Laurence DUCOS : On peut comprendre la crainte d'un magasin qui fait des investissements et qui risque de se retrouver dans une situation délicate. Il aurait fallu en parler avec les dirigeants.

Monsieur le Maire : Si j'écoute les dirigeants d'Intermarché et que je refuse le LIDL, sur quoi je me base pour refuser ? J'en ai même parlé au sous-préfet.

Laurence DUCOS : Donc il y a bien un projet plus avancé.

Projet d'extension du Cinéma

Martine TOULMONDE : Au dernier conseil municipal, on avait parlé du Cinéma et vous aviez dit que vous aviez une réunion. Je voulais savoir où ça en était ?

Christophe MÊLON : On n'a pas de projet d'architecte, on est redescendu à 2 salles, une grande et une petite. On a aussi pour volonté d'utiliser l'espace public autour du cinéma. On avancera une fois qu'on aura choisi le bon architecte, il faut se baser sur l'expérience de nos amis de Tonneins et choisir un architecte local et dans nos moyens.

Martine BEVILACQUA : L'ADRC est en train de faire le diagnostic technique, on devrait avoir les retours des plans avant la fin de l'année. Le cinéma a travaillé sur le cahier des charges et on les rencontre la semaine prochaine pour en discuter. Normalement on lance l'année prochaine le recrutement d'un architecte.

Christophe MÊLON : On voudrait un cinéma qui se voit depuis la place.

Marché de Noël

Martine BEVILACQUA : Ce week-end se tient le marché de Noël et on aurait besoin d'élus bénévoles pour tenir le marché aux livres.

Coût de l'électricité

Monsieur le Maire : Je terminerai en disant que nous sommes très inquiets de l'augmentation de l'électricité.

Michel PÉDURAND : On ne va pas fermer des écoles comme on a entendu dans les journaux ?

Monsieur le Maire : C'est très grave

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 21h00

Le Maire,

Le secrétaire,